

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PECHE, ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



DISCOURS

DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MAHAMAT AHMAT LAZINA, MINISTRE

DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PECHE

ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A LA 26E SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA

CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LES

CHANGEMENTS CLIMATIQUES (UNFCCC, COP 26) GLASGOW,

DU 31 AU 12 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Président de la 26eme Conférence des Parties de la Convention-Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

Excellences Mesdames et Messieurs Distingués Délégués,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir, de m'exprimer devant cette auguste assemblée, au nom du Peuple Tchadien, de son Gouvernement et au nom du Président du Conseil de Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, **Son Excellence le Général de Corps d'Armée MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO**, dans le cadre de cette 26e session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, dont les principaux enjeux suffisamment évocateurs portent sur :

- Le Rehaussement de l'ambition climatique ;
- La Finalisation des règles d'application de l'Accord de Paris ;
- La Mobilisation de la finance climat. ;
- Le Renforcement de l'Agenda de l'action.

Qu'il me soit aussi, permis au nom de la délégation tchadienne, d'adresser à **Sa Majesté la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne**, au Gouvernement et au peuple du Royaume Uni, mes vives félicitations pour avoir bien voulu abriter les présentes assises, ainsi que mes sincères remerciements pour toutes les facilités qui nous ont permis d'être ici, tout autant que les marques d'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée à Glasgow.

Excellences Mesdames et Messieurs Distingués Délégués;

Le Tchad mon pays, faut-il le rappeler, désertique sur près des 2/3 de ses 1.284.000 km2 de superficie et par sa position géographique spécifique, est fortement exposé aux différents aléas climatiques.

Des études scientifiques le classent parmi les pays les plus vulnérables au monde.

L'exemple le plus illustratif est celui du Lac Tchad dont la superficie, passée de 25.000 km² en 1960 à 2.500 km² de nos jours, est imputable à 50% aux changements climatiques, selon une étude du PNUE (2011).

Conscient de la vulnérabilité particulière de ses écosystèmes et de ses communautés, notamment les femmes, les enfants et par leur intermédiaire les générations futures, le Tchad s'est résolument engagé dans l'action et le processus de la gouvernance mondiale du climat en souscrivant à tous les instruments juridiques et initiatives internationaux pertinents.

C'est ainsi que, le droit à un environnement sain et l'obligation d'une protection de celui-ci, tant collectivement qu'individuellement, précédemment érigé en principe constitutionnel, est réitéré dans la Charte de Transition du Tchad, sous la clairvoyante impulsion du **Général de Corps d'Armée**, **Son Excellence Monsieur MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat.

Sont également en vigueur en République du Tchad, une Loi-cadre N°14/PR/98 du 17 aout 1998, définissant les principes Généraux de Protection de l'Environnement et bien d'autres textes subséquents ainsi que des institutions appropriées pour leur mise en œuvre.

De même, en parfaite cohérence avec les Objectifs du Développement Durable 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Plan National de Développement (PND 2017-2021), qui découle de la Vision 2030 « **le Tchad que nous voulons** », tout en consacrant également une large place aux questions liées à la protection de l'environnement, au bien-être des populations ainsi qu'au développement durable, intègre de façon spécifique les changements climatiques.

En effet, bien que sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre reste infinitésimale et, dans la perspective de l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, le Tchad, conformément à ses engagements d'accroitre ses ambitions, pris lors du Sommet Climat de New-York, a procédé à la réactualisation de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), qui vient d'être soumise au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Ambitieuse et Réaliste, intégrant de nouveaux secteurs et le Genre très spécifiquement, et caractérisée par un vif intérêt pour la résilience, la CDN du Tchad peut désormais être évaluée par des indicateurs objectivement vérifiables à travers un Système National de Mesure Vérification et Rapportage (SN-MRV), qu'il vient de se doter, conformément au Cadre de Transparence Renforcée de l'Accord de Paris.

En termes d'adaptation, la promotion d'une Agriculture intelligente, le développement d'énergies renouvelables et le renforcement d'infrastructures notamment les réseaux météorologiques sont des priorités. S'y ajoutent également des programmes et des actions visant à protéger l'environnement et à gérer de façon durable les ressources naturelles ainsi que les risques environnementaux au nombre desquels, l'on peut citer, entre autres :

- L'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique ;
- La mise en œuvre d'un Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques résumant, les besoins urgents et immédiats du Tchad;
- L'institution d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre pour les moyens de transport motorisé;
- La création d'une agence pour la promotion des énergies renouvelables ;
- Le soutien à une agriculture faiblement émettrice et résiliente à travers le Programme National de Développement 2017-2021 ;
- La mise en place d'un Programme National de Restauration des Ecosystèmes et des Terres Dégradées dans les Vingt-trois Provinces du Tchad (PNR 23), conformément à notre engagement au Défi de Bonn :
- L'opérationnalisation du Fonds Spécial en Faveur de l'Environnement (FSE) ; et,
- L'Interdiction d'entrée sur le territoire national des Polluants Organiques Persistants.

En matière d'atténuation, sont à saluer, avec leurs effets positifs sur l'environnement, les mesures visant à l'Interdiction de la coupe abusive du bois vert, de son transport et de sa commercialisation sur l'ensemble du territoire national, ainsi que celles relatives à la substitution du gaz butane au bois énergie à travers un mécanisme de subvention d'un coût annuel de 3,5 milliards de CFA sur le Budget Etat.

En outre, le Tchad s'est engagé à produire 200 Gigawatt-heure par an d'énergie solaire et 50 Gigawatt-heure par an d'énergie éolienne avec la construction d'une ligne nationale de 225 kilovolts pour interconnecter toutes les villes. A cet égard, un effort tout particulier est nécessaire de la part des pays développés pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables en les rendant moins onéreuses que les combustibles fossiles.

Dans le cadre de la protection de la couche d'ozone, le Tchad, a réussi à éliminer la consommation de ses 27,4 tonnes métriques des Chlorofluorocarbones (CFCs) en 2010, à travers un système de délivrance des licences et des quotas annuels pour contrôler les importations des substances nocives pour la santé humaine et l'environnement. Depuis 2011, notre pays se trouve dans la trajectoire d'élimination de ses 292,7 tonnes métriques des Hydro chlorofluorocarbones (HCFCs).

Tout comme pour l'Amendement de Kigali sur les HFCs, le Tchad vient de ratifier l'Amendement de Doha qui est la preuve évidente d'une volonté politique nationale affichée d'œuvre en faveur du climat.

Aussi, voudrais-je ici souligner, un élément très important, mais quelque peu méconnu, par bon nombre de personnes ici présentes. Il s'agit de **la poussière de Bodélé**, issue de la dépression du Djourab, située dans le nord du Tchad, qui selon des études scientifiques fortement établies, contribue, à travers ces particules riches en minéraux, en termes de nutriment à l'équilibre des écosystèmes marins de l'atlantique et de la forêt Amazonienne, qui est le premier poumon écologique de la planète. Cette contribution inestimable du Tchad, à l'équilibre écologique mondial mérite une attention particulière de la communauté internationale et devrait être formellement reconnue comme telle.

Dans cette même lancée, le Tchad soutien fortement la Déclaration de Durban sur les mesures à prendre en vue de la préservation de l'environnement et de la prospérité en Afrique et la Décision d'Agir pour la viabilité à long terme de l'environnement et des ressources naturelles en Afrique.

C'est pourquoi, nous souscrivons entièrement aux domaines d'intervention prioritaires en Afrique que sont les économies circulaire, bleue et océanique, la biodiversité et les énergies renouvelables, comme solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables et invitons le Programme des Nations Unies pour l'Environnement à ériger ces domaines au rang de priorité dans ses activités en Afrique.

Naturellement, en tant que pays vulnérable, le Tchad soutient les positions exprimées par les Groupes des négociateurs africains, des pays les moins avancés et du G77 et la Chine, en termes d'urgence climatique.

Excellences Mesdames et Messieurs, Distingués délégués,

Cependant, au regard du contexte économique et financier actuel peu favorable dans lequel se trouve plongé nos Etats, je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour exhorter tous les partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à continuer d'apporter à nos pays en développement leurs appuis multiformes, sans lesquels, il leur serait difficile de respecter leurs engagements. Aux autres mécanismes de financements internationaux de la gouvernance environnementale et d'action climatique, notamment le Fonds Vert Climat et le Fonds d'Adaptation, je lance un vibrant appel aux fins d'un allègement significatif de leurs procédures contraignantes, en vue de permettre à nos Etats en voie de développement un accès rapide et directe à leurs ressources, pour faire face à leurs engagements.

Pour rappel, je voudrais signaler que le Tchad notre pays, porte d'entrée du désert qui avance de 4km par an, constitue un rempart pour les pays abritant les forêts du bassin du Congo, qui sont le 2^{eme} poumon écologique mondial. Si cette digue venait à se rompre, c'est tout le bassin du Congo qui en subirait les effets pervers. C'est la raison pour laquelle du haut de cette tribune, je plaide pour plus de financements climatiques au Tchad, dans le cadre de ses efforts dans la mise en œuvre de son vaste programme de restauration des terres dégradées et des écosystèmes.

L'urgence climatique étant là, il faut agir vite et maintenant, sinon il sera trop tard.

Je vous remercie de votre aimable attention.